



CoDir AAFiP du 12 novembre 2020

Ce jeudi 12 novembre 2020 s'est tenu un Comité de Direction (CoDir) de l'Association des Agents des Finances Publiques (AAFiP) en présence de son Président, sa vice-Présidente, son Trésorier, son Trésorier adjoint, la représentante de l'Action sociale, le Gestionnaire du site de Marseille Sainte-Anne et les représentants des organisations syndicales (C.G.T., Solidaires et F.O.).

Présentation de la procédure d'attribution du nouveau marché des restaurants administratifs

Le contrat existant prenant fin au 31/12/2020, et la décision ayant été prise de ne pas le renouveler, un appel d'offre public a été lancé en juillet. Malgré les incertitudes qui planent actuellement sur le marché de la restauration collective, trois sociétés se sont portées candidates (Elior, Sodexo et M.R.M. Restauration Méditerranée, filiale locale du groupe Dupont) après qu'une demi-douzaine d'entre elles ait consulté le cahier des charges.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 22 septembre et une demande d'informations complémentaires a été effectuée le 8 octobre (suite à une réunion de concertation sur le contenu des offres) ; celle-ci s'est concrétisée par une soutenance le 27 octobre des trois candidatures devant un jury composé par le Bureau de l'AAFiP (sans présence des représentants syndicaux donc) et des associations partenaires (A.S.C.R.I. pour l'E.S.I. et A.G.R.A.D. pour l'I.N.S.E.E.). La présentation de ces échanges a été faite par la société DSP Consultant, mandatée à cet effet par l'AAFiP.

En préambule, et nonobstant la claire présentation orale qui nous a été faite, Solidaires et C.G.T. ont regretté qu'un document préparatoire écrit ne leur ait pas été communiqué en amont afin d'enrichir les échanges par nos avis. Le Président a répondu que la procédure d'appel d'offre dans le cadre d'un marché public n'était pas communicable aux tiers et que la décision d'attribution du marché incombait à la Présidence et pas au CoDir.

Le Bureau de l'AAFiP a validé à l'unanimité l'une des trois candidatures sans que ce choix ne soit communicable avant la signature officielle du contrat qui devrait intervenir début décembre .

Une prochaine réunion du Comité des convives devrait présenter les nouvelles conditions de restauration collective à partir du 01/01/2021 sur les cinq restaurants concernés.

Budget 2021

En raison de la baisse de fréquentation des restaurants, et particulièrement celui de Borde, une augmentation des frais d'admission est à attendre, se pose alors la question du montant de la subvention allouée par l'AAFiP à certains rationnaires afin de réduire le ticket global par repas.

Si conserver un fonds de roulement pour pérenniser la trésorerie de l'AAFiP demeure nécessaire, notamment en prévision des années futures, les participants ont acté la hausse des subventions de 70 centimes (à 2€ ou 2,60€ donc) afin d'amortir la hausse des droits d'admission. Une nouvelle hausse des subventions est envisagée pour juillet 2021, au moment d'une probable nouvelle augmentation des frais fixes d'admission. En effet, proportionnel à la fréquentation des restaurants, le montant forfaitaire de l'admission sera révisable semestriellement dès juillet 2021. Solidaires a proposé cette hausse en deux temps (janvier puis juillet) des subventions et a donc voté pour ; la proposition a été admise.

Saint-Barnabé

Les départs à la retraite des deux représentants de l'AAFiP sur le site de Saint-Barnabé ont rendu nécessaire la nomination de remplaçants. Un collègue du site s'est porté volontaire et le Trésorier prend en charge désormais une partie des attributions.

Repas de Noël 2020

Dans le contexte sanitaire actuel, le Président considère « *inopportun[e]* » l'organisation d'un repas de Noël.

Le Trésorier propose une organisation, pour Borde, en trois services avec réservation obligatoire afin de prévenir tout attroupement en cas d'affluence excessive.

Pour les représentants syndicaux, tant que les précautions sanitaires sont prises par les responsables, les moments de convivialité comme le repas de Noël sont autant d'occasion d'enjoliver l'ordinaire et doivent, à ce titre, et dans la mesure du possible, être maintenues. Puisque certains collègues sont tenus de travailler en présentiel à quatre sur une même marguerite et que la Direction considère que les mesures sanitaires y sont respectées, pourquoi ne serait-ce pas possible d'organiser ce repas et de gérer une file d'attente (déjà dotée de marquage au sol) ? Prophylaxie à géométrie variable à la DRFiP PACA 13...

Les représentants syndicaux ont donc voté pour mais la proposition n'a pas été acceptée par la majorité.